



Fédération canadienne d'escrime Document de politique Juillet 2010

Nom des frais : Frais annuels de licence

Catégorie de frais : Licence

Révision # : 1

Raison d'être : Le conseil d'administration de la FCE a passé en revue ses exigences financières, qui sont de plus en plus importantes pour la saison d'escrime 2010-2011. Il a conclu qu'il était nécessaire d'augmenter ses revenus dans les secteurs non financés par Sport Canada ou par À nous le podium.

Cette augmentation de revenus cible principalement trois secteurs. Premièrement, il faut trouver les fonds nécessaires pour payer les avantages sociaux des employés, qui sont prévus dans leurs contrats, et exigés par la loi provinciale en matière d'emploi.

Deuxièmement, il devient de plus en plus important pour la FCE de bénéficier de conseils juridiques relatifs aux contrats et à divers documents. Pour ce faire, le conseil d'administration recommande que la FCE constitue un fonds juridique de réserve qui lui permette d'engager une firme d'avocats pour lui prodiguer des conseils juridiques quand elle en a besoin. En effet, suite à plusieurs poursuites juridiques, la FCE s'est vue dans l'obligation de dépenser des milliers de dollars en conseils juridiques. Par conséquent, se munir de la possibilité de recevoir des conseils juridiques, constituerait pour la FCE un outil de gestion des risques qui lui permettrait de réduire le potentiel de frais juridiques inconnus à l'avenir.

Troisièmement, la subvention annuelle accordée à la FCE par Sport Canada pour la traduction est insuffisante. Or, si nous voulons intensifier nos communications, nos besoins en traduction augmenteront, et il faudra y faire face.

Références croisées : aucune

Énoncé des frais : Qu'on fixe à 15 \$ les frais de licence de la FCE pour la saison d'escrime 2010-2011.

Commentaires des membres :

Approbation par le conseil d'administration de la FCE : 30 Juillet 2010.